

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, à la suite de la convocation adressée par Madame la Présidente du SIMOUV et affichée le 5 avril 2019.

En effet, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 avril 2019, une nouvelle convocation du Comité a été établie en vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée délibérante.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Marie-Claire BAILLEUX, Ludivine BILLOIR, Marie-Andrée CHOTEAU, Camille COQUELET, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Anne GOZE, Christine NELAIN, Bernadette SOPO, Isabelle ZAWIEJA.

Messieurs Francis BERKMANS, Michel BLAISE, Alain BOURGUIN, Marc BURY, Salvatore CASTIGLIONE, Clotaire COLIN, Jean-Paul COMYN, Alain DEE, Laurent DEGALLAIX, Jean-François DELATTRE, Gérard DELMOTTE, Michel DEWITTE, Waldemar DOMIN, Joël DORDAIN, Jean-Marie DUBOIS, José DUBRULLE, Jean-Claude DULIEU, Thierry GIADZ, Didier JOVENIAUX, Bruno LEJEUNE, Jacques LOUVION, Jean-Claude MESSAGER, Jacky SMIGIELSKI, Alexandre RASZKA, Gérard RAVEZ, Eric RENAUD, Aymeric ROBIN, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Eric STIEVENARD, Fabien THIEME, Jean-Marie TONDEUR, Pascal VANHELDER, Jean-Noël VERFAILLIE, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Daniel SAUVAGE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie TONDEUR

Liste des délégués excusés :

Madame Ludivine BILLOIR

Madame Camille COQUELET

Madame Anne GOZE

Monsieur Marc BURY

Monsieur Clotaire COLIN

Monsieur Jean-Paul COMYN

Monsieur Laurent DEGALLAIX

Monsieur Jean-François DELATTRE

Monsieur Waldemar DOMIN

Monsieur Jean-Marie DUBOIS

Monsieur Jean-Claude DULIEU

Monsieur Thierry GIADZ

Monsieur Jacques LOUVION

Monsieur Jean-Claude MESSAGER

Monsieur Gérard RAVEZ

Monsieur Eric RENAUD

Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK

Monsieur Bruno SALIGOT

Monsieur Jacky SMIGIELSKI Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE Monsieur Francis WOJTOWICZ Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Marie-Claire BAILLEUX Monsieur Francis BERKMANS Monsieur Michel BLAISE Monsieur Salvatore CASTIGLIONE Monsieur Alexandre RASZKA

Secrétaire de séance :

Monsieur Aymeric ROBIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2019_04_08

<u>Objet : Convention d'attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice</u> <u>budgétaire 2019 avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut</u>

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019_03_01 en date du 21 mars 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 25 mars 2018 et portant sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2018_04_05 en date du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 18 avril 2019 et portant sur l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2019_04_06 en date du 12 avril 2019, transmise au Contrôle de Légalité le 18 avril 2019 et portant sur l'approbation du programme d'investissements au titre de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Le budget primitif du Syndicat fait état d'une subvention d'investissement pour l'exercice 2019 des membres d'un montant global de 5 000 000 euros, soit 2 500 000 euros pour la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

Le projet de convention correspondant est repris en annexe de la présente délibération.

Ainsi, le versement de la somme de 2 500 000 € par la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut serait réparti comme suit au vu de la présentation par le SIMOUV de différentes pièces justificatives (titre de recettes, synthèse financière accompagnée des états récapitulatifs des dépenses d'investissements mandatées au cours de l'exercice 2019, ...) :

- > un premier acompte à hauteur de 1 000 000€;
- > un ou plusieurs acomptes intermédiaires dans la limite de 80 % du montant total de la subvention;
 - > le solde de la subvention.

Il est donc demandé au Comité Syndical:

- d'approuver le projet de convention de subvention d'investissement pour l'exercice budgétaire 2019 avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, tel que repris en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut.

La recette serait imputée au budget, chapitre 1315.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de subvention d'investissement pour l'exercice budgétaire 2019 avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, tel que repris en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ce dernier avec la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut,
 - D'imputer la recette au budget, chapitre 1315.

Fait et délibéré en séance

Le 12 avril 2019

POUR EXTRAIT CONFORME Syndi La Présidente du SIMOUV. d'Organisation Urba Zone

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

B.P.12 - 59

Courriel: confact Simouv.fr

Affichée le : 1.9 AVR. 2003

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/04/2019